

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 septembre 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 30/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: demande de subvention fonds de concours pour curage fossé - 2022_AOUT_51

Monsieur le Maire expose qu'une partie des fossés route de La Feuille et des Ribes ont été curés et créés.

Afin de terminer ces travaux, une journée complémentaire est nécessaire.

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ce chantier.

- L'EURL BONNET BENJAMIN chiffre un devis pour la somme de 850.00 € HT
- La société BRUNO BOIS nous a expliqué qu'elle n'a pas répondu car le chantier n'est pas assez conséquent pour déplacer son matériel.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve le projet de création et curage de fossés,
- retient le devis de L'EURL BONNET BENJAMIN pour la somme de 850.00 € HT
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
création d'un fossé	850.00 €	Fonds de concours	425.00 €
		auto-financement	425,00 €
TOTAL	850.00 €	TOTAL	850,00 €

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**

